

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Cédric Voyeux représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences GROUPE ACN atteste que :

Monsieur Nassim EL AMRANI

Salarié(e) de l'entreprise : LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE TECHNIQUE ET NUCLEAIRE - LIP ARLES ITN

A suivi l'action : EL-SST017 - Formation e-learning risque ATEX

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

✓ Action de formation

Qui s'est déroulée le 11/03/2026 pour une durée de 3 heure(s) minimum.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : Bailly-Romainvilliers

Le : 12/05/2026

**Le Directeur,
Cédric VOYEUX**

GROUPE ACN
25 BLD DES ARTISANS BAT 6
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS
SIRET 53302171302045

¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.